

SOMMAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 13 au 19 février 2019 mobilisez-vous !	Page 2
Bilan mandature	Page 3
Les engagements de la CFDT	Page 4
Pourquoi voter CFDT ?	Page 5 et 6
CSE QUÉSACO ?	Page 7
Professions de foi par établissement	Page 8



CONGÉS

Ne perdez plus vos congés !	Page 9
-----------------------------	--------

MANDATS SYNDICAUX

Quelles compétences peuvent être certifiées ?	Page 9
---	--------

AGIRC-ARRCO

Quelles compétences peuvent être certifiées ?	Page 10
---	---------



ACCORT ARTT

Ce n'est pas parce que la direction le dit que c'est vrai !	Page 10
Alerte temps partiel et RTT	Page 10

DÉPLACEMENTS

Quelle indemnisation ?	Page 11
------------------------	---------



PRIME EXCEPTIONNELLE 2018

Notre courrier intersyndical du 17 décembre 2018	page 12
Notre courrier intersyndical du 27 décembre 2018	page 13
Réponse de notre PDG	page 14

TICKETS RESTAURANT

Bascule de millésime : pas automatique cette année !	Page 14
Rematéralisation	page 14



CONTACT CFDT

PAGE 15





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE GFI

LE MENSUEL

Février 2019

ÉLECTIONS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



Salarié·e·s des sociétés Gfi Informatique et Gfi Progiciels,
c'est maintenant que vous allez élire vos représentant·e·s.

Du 13 au 19 février 2019 mobilisez-vous !

VOTEZ POUR DES CANDIDAT·E·S QUI VOUS RESSEMBLENT



À la **CFDT**, nous pensons que chacun·e est important·e, quel que soit son statut, son activité, sa fonction.

C'est pourquoi, comme au cours de ces dernières années, la **CFDT** continuera à être proche des salarié·e·s.



ET QUI S'ENGAGENT POUR VOUS REPRESENTER.

FRAPPEZ UN GRAND COUP... VOTEZ CFDT !





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE GFI

LE MENSUEL

Février 2019

VOTRE ÉQUIPE CFDT AGIT AU QUOTIDIEN POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS



Décembre 2018 : Signature d'un accord sur les **périmètres des futurs CSE**.

La **CFDT** a toujours défendu une représentation régionale du personnel de Gfi Informatique.
La **CFDT** s'est battue et a obtenu le maintien des périmètres régionaux (des CE actuels) pour les CSE.

Février 2016 : Signature du nouvel accord « **Mutuelle** »

Le point de départ a été la dénonciation arbitraire par la Direction de l'accord en vigueur. La Direction voulait imposer un supplément conjoint-e forfaitaire, et parallèlement exonérer de cotisations sur la tranche C des salaires (partie de salaire supérieure à 12.680 € mensuel...oui, oui mensuel).

Les Organisations Syndicales ont organisé la mobilisation : port du badge « ALERTE MUTUELLE GFI », signature de la pétition, rassemblements, grève. Et après neuf mois de conflit, notre régime solidaire a été sauvé de la casse projetée par la Direction. La mobilisation a porté ses fruits :

- ✓ le supplément conjoint-e est certes majoré, mais reste une cotisation progressive avec un plafond à 34 €,
- ✓ le taux de cotisation sur la tranche B (au-dessus de 3.218 €) est aligné sur celui de la tranche A (une revendication **CFDT**),
- ✓ la tranche C est exonérée, mais le manque à gagner est financé par l'augmentation de la cotisation employeur (de 63 % à 65%).

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL,
C'EST DE L'ENGAGEMENT !



La **CFDT** défend un système de cotisation respectant l'adage :
« *Cotiser selon ses moyens, percevoir selon ses besoins* ».

Janvier 2018 : Signature d'un accord « **Astreintes** »

Historique :

- ✓ Juin 2016 : signature de l'accord par la seule Organisation Syndicale SUD,
- ✓ Juillet 2016 : dénonciation de l'accord par les trois autres OS : **CFDT**, CFE-CGC et CFTC, [l'accord est réputé non-signé],
- ✓ Janvier 2018, après une nouvelle négociation, le texte est acceptable : La **CFDT** signe.

Pourquoi la **CFDT** signe ce nouveau texte d'accord ?

Certes, nous n'avons pas obtenu satisfaction à toutes nos revendications, mais les avancées sont suffisantes pour apposer notre signature :

- ✓ Le volontariat est la condition nécessaire, quoi qu'il soit inscrit au contrat de travail,
- ✓ Les distinctions astreinte avec/sans intervention habituelle/exceptionnelle sont abandonnées,
- ✓ Les tarifs de contrepartie sont uniques : un tarif pour les astreintes en semaine, et un tarif pour celles du week-end,
- ✓ La création d'une commission de suivi dédiée.

Notre ténacité a payé !
Nous nous sommes battus pour que les astreintes soient rémunérées à la juste valeur du travail fourni.
Le nouvel accord offre de meilleures garanties.

Novembre 2017 : Signature d'un accord « **Droit à la déconnexion*** »

Cet accord met en place des mesures :

- ✓ Sensibiliser et former à la déconnexion.
- ✓ Éviter la surcharge informationnelle liée à l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle.
- ✓ Éviter le stress lié à l'utilisation des outils numériques professionnels.
- ✓ Acter le droit à la déconnexion en dehors du temps de travail effectif.

La phrase clé de cet accord : « *Le salarié n'est jamais tenu de prendre connaissance des courriels qui lui sont adressés ou d'y répondre en dehors de son temps de travail. Il en est de même des appels ou messages téléphoniques professionnels.* »

* Le droit à la déconnexion c'est le droit de ne pas être connecté à ses outils numériques professionnels en dehors de son temps de travail.

Décembre 2016 : Signature d'un accord « **GEPP*** »

Un accord qui définit des règles sur les thèmes suivants :

- ✓ Le Référentiel Métier : un outil indispensable de la gestion des emplois et des parcours professionnels.
- ✓ Le suivi de carrière des salarié-e-s : L'entretien professionnel et le suivi de mission.
- ✓ L'intégration et le développement des compétences des jeunes, des mesures en faveur des séniors.
- ✓ La formation : Plan de formation, la période de professionnalisation, le compte personnel de formation, la validation des acquis d'expérience, le congé individuel de formation, l'université Gfi, la mobilité interne.
- ✓ Les dispositions spécifiques au déroulement de carrière des salarié-e-s exerçant des responsabilités syndicales.

* **GEPP** :

Gestion des emplois et des parcours professionnels.

LES ENGAGEMENTS DE LA CFDT

Télétravail = Moins de fatigue !

Pour ce mandat de quatre ans, la **CFDT** s'engage à mettre son énergie sur un objectif prioritaire :

Développer le télétravail.

Les statistiques de suivi de l'accord Télétravail montrent que le taux de personnes en télétravail dans l'UES GFI Informatique ayant signé un avenant est proche de 1%.

En réalité, beaucoup plus de personnes télétravaillent, mais cela ne se retrouve pas dans les statistiques, car les conditions de télétravail ne sont pas celles de l'accord.

Parce que **l'accord est insuffisant, la CFDT se battra pour l'améliorer.**

La première étape est d'inciter et de former les managers à gérer des équipes en télétravail.

La **CFDT** sera force de propositions :

- ✓ La **CFDT** va demander la re-négociation de l'accord télétravail afin d'en améliorer les possibilités, et les moyens.
- ✓ La **CFDT** va demander la promotion du télétravail auprès des managers.



Si le télétravail est un engagement prioritaire, il ne sera pas le seul !

Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

La **CFDT** a constitué à Gfi une équipe de deux personnes, Isabelle et Stéphane, déléguée aux VSST ou Violences Sexistes et Sexuelles au Travail.

Cette équipe est là pour prévenir, écouter, soutenir les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail (en agence ou en clientèle).



La **CFDT** revendique une répartition plus juste des profits.



Veiller à l'application correcte des accords d'entreprise Gfi

Il ne suffit pas que la **CFDT** signe des accords d'entreprise avec la Direction Gfi. Encore faut-il qu'ils soient appliqués correctement par vos managers, qui pourraient en avoir une interprétation personnelle.

La **CFDT** s'engage à veiller à leur correcte application sur le terrain et à défendre vos droits.



Vos droits dits « connexes »

La **CFDT** s'engage au quotidien à veiller à vos droits « connexes » :

- ✓ Traiter vos remontées sur les nombreux problèmes rencontrés sur les TR EdenRed,
- ✓ Défendre vos droits à la formation et contrôler l'évolution de vos compteurs CPF,
- ✓ Veiller à vos droits à la retraite, notamment quant à la valorisation de vos points complémentaires AGIRC-ARRCO.

Et nous défendrons toujours...

- ✓ Des augmentations de rémunérations collectives par paliers,
- ✓ L'augmentation de la valeur faciale des Tickets Restaurant,
- ✓ Une augmentation des contreparties financières des astreintes,
- ✓ Des mesures concrètes pour supprimer les écarts de rémunération entre celles des femmes et celles des hommes,
- ✓ L'augmentation du nombre de jours de formation,
- ✓ La prise en compte des compétences acquises dans l'exercice des mandats,
- ✓ ...



LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS

TELETRAVAIL...
DROIT À LA
DÉCONNEXION...
BIEN-ÊTRE ET
RECONNAISSANCE...



À TRAVERS LA FRANCE, EN QUOI LA CFDT EST-ELLE DIFFÉRENTE DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

Gfi Informatique Est

- Avec vos élus **CFDT**, les œuvres sociales profitent à tou-te-s (célibataires, en couple, avec ou sans enfant).
- Vos demandes de remboursement seront traitées rapidement, tous les mois. Nous nous engageons à être le plus disponible possible.
- Les activités socio-culturelles plébiscitées par les salarié-e-s seront reconduites.
- Nous vous concerterons plus régulièrement pour avoir vos avis au sujet d'éventuelles nouvelles activités.



Gfi Informatique Ile de France

- La **CFDT** défend la mise en place de prestations par le CE (bientôt CSE) bénéficiant à une majorité de personnes.
- La **CFDT** a contribué à la mise en place du paiement en ligne.
- La **CFDT** est à l'origine de la subvention aux vacances des salarié-e-s. Cette prestation doit être augmentée, distribuée à plus de personnes et reconduite chaque année.
- La **CFDT** proposera des voyages moins coûteux pour le budget du CE (bientôt CSE).
- La **CFDT** proposera de dématérialiser les chèques cadeaux et les chèques vacances.
- La **CFDT** s'engage à mettre en place des permanences mensuelles CSE sur tous les autres sites GFI (Meudon, Monge, ...). En cas de commandes groupées de salarié-e-s en clientèle la **CFDT** pourra faire la livraison sur site client.
- La **CFDT** proposera la souscription d'une Protection Juridique pour accompagner les salarié-e-s et leurs familles dans la gestion de leurs problématiques juridiques professionnelles et privées. Et en cas de litige, la Protection Juridique met tout en œuvre pour trouver en priorité une solution amiable et prend en charge les frais de défense en cas de procédure judiciaire.



Gfi Informatique Grand Ouest

- La **CFDT** GFI Ouest est présent sur le plus de sites possibles. Où que vous soyez, il y a toujours un-e militant-e **CFDT** pour vous écouter, et vous aider !
- La **CFDT** continuera à proposer des activités sociales ventilées par tranches de dépenses et revenus familiaux, et incitera à faire vivre le tissu culturel local
- Nous ne prétendons pas détenir la vérité. Nous travaillons en interaction avec les autres militants, quelle que soit leur couleur syndicale
- C'est l'union qui fait la force : tou-te-s doivent pouvoir être actifs



Gfi Informatique Méditerranée

- La **CFDT** proposera la simplification des procédures d'inscription au CE Méditerranée (bientôt CSE)
- La **CFDT** défend la mise en place de prestations simples par le CE (bientôt CSE) bénéficiant à une majorité de personnes.
- La **CFDT** proposera la mise en place du paiement en ligne.
- La **CFDT** proposera de dématérialiser les chèques cadeaux et chèques vacances.



EN SAVOIR PLUS ▶

« Elections 2019 »

<https://cfdtgfi.jimdo.com/elections-professionnelles-2019/>



À TRAVERS LA FRANCE, EN QUOI LA CFDT EST-ELLE DIFFÉRENTE DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

Gfi Informatique Nord

- ➔ Nous, représentants de la **CFDT**, avons écouté, conseillé, accompagné, rassuré et défendu chaque salarié venu nous solliciter, sans préjugé ni distinction.
- ➔ Nous, représentants de la **CFDT**, sommes investis au niveau de l'UES dans le CCE, les différentes commissions ainsi que dans toutes les négociations avec la direction.
- ➔ Majoritairement élus lors des dernières élections, nous, représentants de la **CFDT**, avons contribué à diversifier les œuvres sociales.
- ➔ Nous, représentants de la **CFDT**, déploierons toute notre énergie pour continuer à œuvrer dans ce sens et serons à votre écoute dans une perspective d'amélioration permanente.



Gfi Informatique Rhône-Alpes

- ➔ La **CFDT** défend la mise en place de prestations par le CE (bientôt CSE) bénéficiant à une majorité de personnes (célibataires, couple sans enfant, famille).
- ➔ La **CFDT** tient à faire pérenniser les activités socio-culturelles demandées par les salarié-e-s.
- ➔ La **CFDT** diversifiera son offre en proposant de nouvelles activités, comme il a été fait par le titulaire **CFDT** au CE GFI-IP.
- ➔ La **CFDT** proposera des spectacles de fin d'année variés et tous âges avec buffet convivial, comme il a été fait par le titulaire **CFDT** au CE GFI-IP.
- ➔ La **CFDT** proposera, en toute légalité, d'utiliser le budget de fonctionnement pour les salarié-e-s et pas uniquement pour les élu-e-s.

Gfi Informatique Sud-Ouest

- ➔ La **CFDT** a participé à la mise en œuvre du nouveau site web du CE gfi Sud-Ouest.
- ➔ La **CFDT** défend la mise en place des moyens de paiement dématérialisés.
- ➔ La **CFDT** tient à faire pérenniser les activités socio-culturelles demandées par les salariés.
- ➔ La **CFDT** proposera la mise en place de terminaux cartes bancaires.
- ➔ La **CFDT** diversifiera son offre en proposant de nouvelles activités.



Gfi Progiciels

- ➔ Une nouvelle équipe a été constituée pour vous représenter au Comité Social et Économique de GFI Progiciels.
- ➔ Les valeurs de la **CFDT** (Autonomie, Indépendance, Démocraties, Émancipation et Solidarité) accompagneront cette équipe.
- ➔ Nous pourrons vous conseiller, vous défendre... Nous serons à votre écoute et ferons remonter vos demandes lors des négociations avec la direction.

La **CFDT** forme ses élu-e-s et les accompagne dans leurs missions. Des élu-e-s bien formé-e-s et bien accompagné-e-s sont des élu-e-s efficaces pour vous défendre.

EN SAVOIR PLUS ▶

« Elections 2019 »

<https://cfdtgfi.jimdo.com/elections-professionnelles-2019/>



CSE QUÉSACO ?

LES PRÉROGATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Le Comité Social et Economique (CSE) se préoccupe de tous les aspects de la vie économique et sociale de l'entreprise et des salarié·e·s.

Il examine les réorganisations, leur pertinence et leurs conséquences sur le personnel, anticipe les problèmes, pousse la direction à améliorer et simplifier ses projets. Consultatif, son efficacité réside d'abord dans sa capacité à dialoguer pour convaincre, avant d'engager des procédures plus contraignantes.

Le CSE assure aussi les Activités Sociales et Culturelles et gère les budgets. Il met en œuvre cette gestion en évitant toute discrimination. Il doit donc notamment veiller à ce que cette offre soit suffisamment variée pour profiter à tou·te·s équitablement. Instance collective dotée de budgets, les décisions relevant du CSE doivent se prendre de façon démocratique et transparente.



LES MISSIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CSE a également pour domaine de compétence la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleuses·eurs de l'établissement.

Son action consiste à remédier aux situations dommageables constatées, à améliorer les conditions de travail et à veiller à l'observation des prescriptions légales en matière d'hygiène et de sécurité.

Il peut intervenir sur les mesures de prévention en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, mais aussi de harcèlement moral ou sexuel.

Le CSE peut intervenir, même en l'absence de danger, dans le but d'améliorer le bien-être des travailleuses·eurs pendant leur temps de travail (rythmes de travail, temps de repos, facilités liées à la parentalité).



VOTER POUR ÉLIRE LES MEMBRES, MAIS PAS QUE...

REPRÉSENTATIVITÉ SUR L'UES GFI INFORMATIQUE

Pour soutenir les actions de la **CFDT** et donner plus de force à vos revendications, votez **CFDT**.

C'est au premier tour des élections professionnelles qu'est mesurée la représentativité. Les Organisations Syndicales Représentatives, sont celles qui ont le droit de négocier et de signer les accords sur l'UES Gfi Informatique (Sociétés Gfi Informatique & Gfi Progiciels).

Plus vous êtes nombreuses/eux à voter pour les listes **CFDT**, plus vous donnez de poids aux négociatrices·eurs.



A l'issue des élections professionnelles de 2015, quatre Organisations Syndicales ont été reconnues représentatives sur l'UES Gfi Informatique : **CFDT** 25%, CFE-CGC 16%, CFTC 15%, SUD 43%

Les élections professionnelles de février 2019 détermineront de nouveaux taux de représentativité et le rapport de force des organisations syndicales qui négocieront avec la direction.



La **CFDT** est un syndicat de dialogue, lorsque nous disons NON à la direction, nous motivons nos refus et proposons des solutions alternatives !



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE GFI

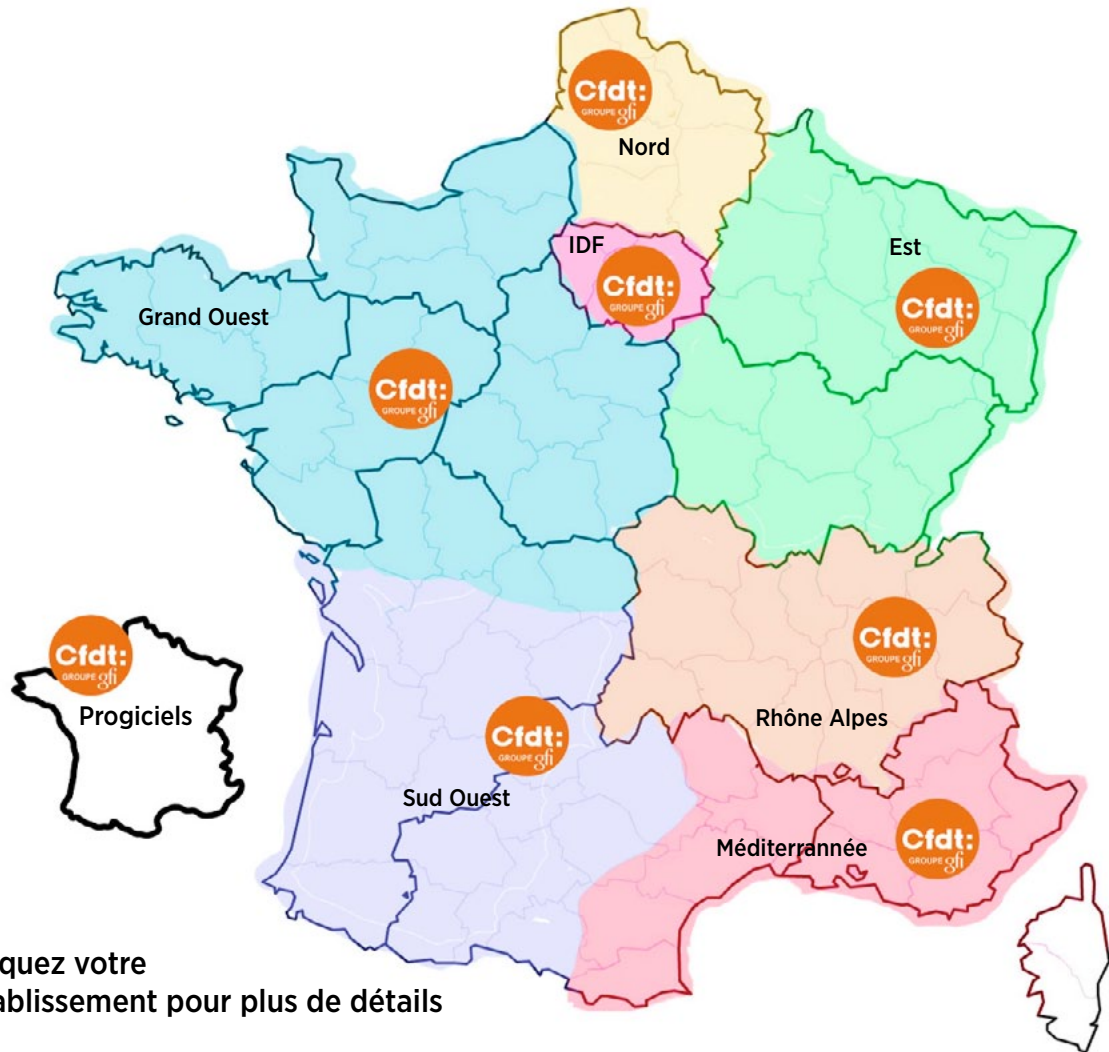
PROFESSIONS DE FOI PAR ÉTABLISSEMENT



Visualisez vos candidats·tes CFDT en cliquant !



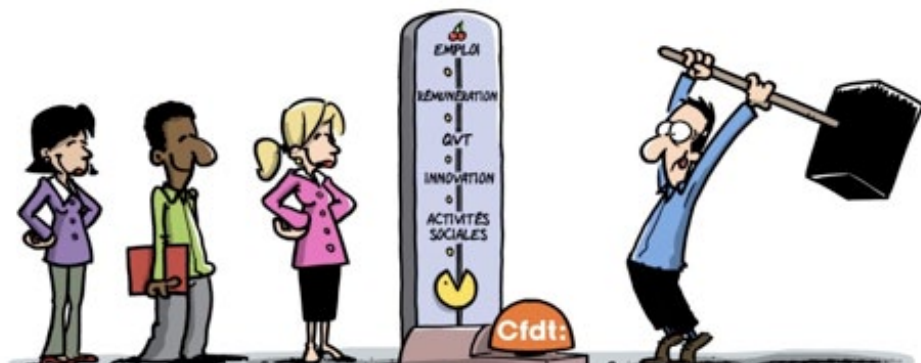
Le Comité Social et Économique (CSE) est la fusion du Comité d'Entreprise (CE), des Délégués du Personnel (DP) et du Comité, d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).



Cliquez votre établissement pour plus de détails

En cas de difficulté, ouvrez ce document avec Adobe Acrobat Reader pour que la carte interactive fonctionne.

FRAPPEZ UN GRAND COUP... VOTEZ CFDT !



MANDATS SYNDICAUX

QUELLES COMPETENCES PEUVENT ETRE CERTIFIEES ?

À travers l'exercice d'un mandat, qui réclame des connaissances et des aptitudes variées, les représentants du personnel et responsables syndicaux développent des compétences multiples. La certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat constitue un véritable atout pour acquérir une nouvelle qualification et évoluer professionnellement.

La certification est structurée en six domaines de compétences transférables, rédigés à partir des compétences qui correspondent à l'exercice des mandats exercés en entreprise. Les domaines de compétences de cette certification sont dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- Encadrement et animation d'équipe
- Gestion et traitement de l'information
- Assistance dans la prise en charge de projet
- Mise en œuvre d'un service de médiation sociale
- Prospection et négociation commerciale
- Suivi de dossier social d'entreprise

Dans le cadre de son partenariat avec l'AFPA, l'IREFE propose aux militants un accompagnement pour rédiger son dossier professionnel et cibler les compétences acquises lors d'un mandat.

EN SAVOIR PLUS ►

https://ile-de-france.cfdt.fr/portail/ile-de-france/formation-syndicale/actualites/mandats-syndicaux-quelles-competences-peuvent-etre-certifiees-srv1_635312



CONGÉS

NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !

Congés payés

Les congés doivent être posés entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019.
Le délai de prévenance est de 3 mois. Le manager dispose d'un mois pour les valider.
Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !
Posez dès à présent votre solde de congés payés.



RTT Employeur

Les RTT (E) sont à la disposition des salarié·e·s, 3 mois avant la fin de la période de prise des congés, soit à partir du 1^{er} mars.



RTT Employeur et Salarié·e

Le délai de prévenance pour les RTT (E ou S) est de 7 jours.
Les RTT non prises peuvent être reportées jusqu'au 31 août, avec accord du manager.



Congés payés par anticipation

Nous ne le rappellerons jamais assez ; Les congés payés pris par anticipation le sont uniquement **à l'initiative des salarié·e·s !**

Personne ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !

AGIRC-ARRCO

Les salarié.e.s ex-Gfi-BUS ont une visibilité restreinte de leurs points de retraite complémentaire en consultation sur le site de l'AGIRC-ARRCO. En effet, la dernière date « visible » est le 30/09/2015, date de la TUP de Gfi-BUS dans Gfi informatique.

Nous avons signalé cette anomalie. La Direction confirme avoir effectué les déclarations, mais qu'en juin 2017, Humanis a informé qu'elle devait traiter de manière manuelle les paies décalées des exercices 2015 et 2016. La Direction a demandé à Humanis de procéder audit traitement dans les meilleurs délais. A suivre, donc...

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter **Didier POUSSON** cfdt.gfi.sudouest@gmail.com



ACCORT ARTT

CE N'EST PAS PARCE QUE LA DIRECTION LE DIT QUE C'EST VRAI !

Lors des réunions de la commission de suivi de l'accord ARTT (Accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail), la Direction a assuré que les **RTT non pris**, sont **transformés en AA** (Absence Autorisée sur acceptation du manager) dans les mois qui suivent (de septembre à décembre).

La CFDT a demandé la liste des personnes concernées, anonymisée, avec le nombre de RTT encore présents au compteur fin août, ainsi que le nombre de AA accordées avant la fin de l'année. Ceci pour vérifier qu'il y a bien « compensation », et que les 3 000 jours de RTT non pris fin août ne vont pas dans la poche de l'employeur.

Bien que la Direction se fût engagée à nous transmettre ces informations... rien ne nous a été transmis !

Oh !... Notre DASGORH* se serait-il endormi sur notre demande ?...

* Directeur des Affaires Sociales et de la Gestion Opérationnelle des Ressources Humaines



ALERTE TEMPS PARTIEL ET RTT

Nous avons été sollicités-ées par plusieurs personnes à temps partiel se plaignant de ne plus bénéficier de RTT. Si vous êtes également concerné-e, contactez-nous !

Ce que dit le texte de l'accord :

CHAPITRE 6 – TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

1 – réduction du temps de travail

Les salariés sous contrat de travail à temps partiel bénéficient de la réduction du temps de travail dans les mêmes proportions que les salariés à temps complet.

La rémunération des salariés concernés, ainsi que la répartition des jours travaillés sur la semaine, restent inchangées.

La réduction du temps de travail de ces collaborateurs se fait par l'octroi de jours de repos supplémentaires qui seront pris à l'initiative du salarié et de l'employeur dans les mêmes proportions que les salariés à temps complet.



DEPLACEMENTS

Nos militants·tes CFDT sont régulièrement questionnés·ées sur ce sujet, notamment par les nouveaux·velles embauchés·ées. Un petit rappel pour les anciens·iennes n'est pas superflu !



QUELLE INDEMNISATION ?

Si vous effectuez votre mission dans votre **agence Gfi**, privilégiez les transports en commun. L'employeur prend en charge 60 % de votre abonnement mensuel.

Sauf accord particulier, l'indemnisation de l'utilisation de votre véhicule personnel n'est pas prévu.

Si vous effectuez votre mission **en clientèle**, votre ordre de mission précise, entre autres, les conditions de déplacements.

- ✓ Si les **transports en commun** vous permettent de rejoindre le site client, Gfi prend en charge 100% de votre abonnement mensuel.
- ✓ Si vous devez utiliser votre **véhicule personnel**, Gfi indemnise les kilomètres supplémentaires par rapport à un déplacement domicile-agence.

Exemple :

- Distance Domicile-agence = 10 km.
 - Distance Domicile-client = 16 km.
 - Kilomètres supplémentaires = 16 - 10 = 6, soit 12 km supplémentaires par jour.
 - IK = 0,493 € x 12 = 5,92 € par jour
- * IK : Indemnités kilométriques



Si votre manager vous propose d'effectuer une partie d'une période d'**inter-contrat à votre domicile**, il doit vous fournir ordre de mission ou à minima un courriel, le stipulant. Vous ne bénéficiez pas de la part patronale du ticket restaurant, ces jours-là.



Retrouvez ces règles sur l'intranet Gfi « Votre parcours / Suivi administratif / Mission ».

Les règles pour les déplacements éloignés y sont également disponibles.

Vous trouverez tous les textes sur notre site web :

<https://cfdtgfi.jimdo.com/frais-de-d%C3%A9placement/>

PRIME EXCEPTIONNELLE 2018

NOTRE COURRIER INTERSYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2018



A l'attention de Monsieur Vincent ROUAIX, Président Directeur Général du Groupe GFI

Monsieur,



La révolte qui traverse notre pays trouve l'un de ses fondements dans le partage très inégal et injuste, de la valeur ajoutée créée par le travail.

Lundi 10 décembre 2018, le Président de la République a demandé à toutes les entreprises qui le pouvaient, de verser une prime exceptionnelle à leurs salariés.

Certaines d'entre elles se sont déjà engagées à le faire.

Cette demande rejoint celle que les Organisations syndicales du Groupe Gfi vous expriment régulièrement année après année, à savoir : la mise en place d'un dispositif pérenne de partage de la valeur ajoutée créée par les 10.000 salariés du Groupe Gfi en France.

Les salariés, hommes et femmes, souhaitent une meilleure répartition des richesses de l'entreprise alors que les enveloppes d'augmentation sont inférieures à l'inflation, que la participation est quasi inexistante et qu'aucun accord d'intéressement n'existe au sein du groupe.

Il faut souligner à ce propos, qu'en réunion du CCE du 5 décembre 2018, vous vous êtes enfin engagé à examiner cette possibilité au titre des résultats 2019, donc pour un éventuel versement en 2020.

C'est un élément positif.



Néanmoins, aujourd'hui, il y a urgence : c'est pourquoi, au nom de tous les salariés, nous vous enjoignons d'engager dès maintenant, le Groupe Gfi dans cette démarche en octroyant à tous les salariés du Groupe en France, une prime exceptionnelle de 1000€.

Nos représentants se tiennent à votre disposition pour examiner avec vous les modalités concrètes d'application de cette mesure.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général du Groupe Gfi, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Pour la CFDT,
Catherine
LINTIGNAT
DSC UES GFI

Pour la CFE-CGC
Alina
TORTOCHAUT
DSC UES GFI

Pour la CFTC
Michel
le GOUVELLO
DSC UES GFI

Pour la CGT
Modeste
MENSAH
RSS UES GFI

Pour Sud GFI
Marc
AUBERTIN
DSC UES GFI

PRIME EXCEPTIONNELLE 2018

NOTRE COURRIER INTERSYNDICAL DU 27 DÉCEMBRE 2018



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE GFI



Les Organisations syndicales du Groupe Gfi Informatique

2 Rue Mozart
92613 Clichy Cedex

Contacts :

catherine.lintignat@gfi.fr
alina.tortochaut@gfi.fr
michel.le-gouvello-de-la-porte@gfi.fr
modeste.mensah@gfi.fr
marc.aubertin@gfi.fr



Courrier RAR n° 1A158T304344 1

Monsieur Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Objet : Prime exceptionnelle 2018

Saint-Ouen, le 27 décembre 2018.

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous relayer directement la demande (cf pièce jointe) que tous les syndicats du Groupe Gfi Informatique (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et SUD) ont exprimée ensemble le 17 décembre 2018, au PDG du Groupe Gfi Informatique, suite à votre décision visant à encourager les chefs d'entreprise à octroyer une prime exceptionnelle à leurs salariés avant la fin du mois de mars 2019.

A ce jour, le PDG du Groupe Gfi Informatique n'a pas daigné accuser réception de notre demande et aucun de ses représentants ne nous a contactés.

Cet état de fait nous paraît en profonde contradiction avec vos directives nationales et c'est pourquoi nous avons décidé de vous en informer directement.

Nous tenons à vous rappeler que le Groupe Gfi Informatique est passé sous pavillon Qatari en 2016 via une OPA lancé par Mannai Corporation, dans le contexte de laquelle vous-même, en qualité de Ministre des Finances, lui aviez accordé votre autorisation pour investissement étranger en France (IEF).

Sur leur propre demande, dans ce contexte particulier, des membres du Comité Central d'Entreprise avaient même été reçus, par votre Directeur de Cabinet, M Julien De NORMANDIE, le 26 janvier 2016.

Nous nous permettons de souligner que le Qatar bénéficie d'une convention fiscale particulièrement avantageuse avec la France et que le Groupe Gfi Informatique distribue année après année environ 10M€ de dividendes, alors que, parallèlement, les 10.000 salariés du Groupe ont un montant de Participation quasiment nul (environ 30€ en moyenne par an et par salarié !).

Nous nous en remettons à vous pour faire le nécessaire de sorte que vos directives soient réellement suivies d'effet sur le terrain, et que les salariés du Groupe Gfi Informatique soient récompensés des efforts qu'ils accomplissent chaque jour, rendant ainsi le Groupe Gfi Informatique particulièrement compétitif et attractif.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien actif dans le présent dossier, et vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République Française, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Les délégués syndicaux du Groupe Gfi Informatique

Pour la CFDT
Catherine Lintignat

Pour la CFE-CGC
Alina Tortochaut

Pour la CFTC
Michel Le Gouvello

Pour la CGT
Modeste Mensah

Pour SUD
Marc Aubertin

P.L. courrier adressé le 17 décembre 2018 au PDG du Groupe du Groupe Gfi Informatique



PRIME EXCEPTIONNELLE 2018

RÉPONSE DE NOTRE PDG

« Les résultats estimés au titre de l'exercice 2018 pour la France ne permettent pas d'envisager une telle mesure. »



Comme annoncé en réunion du CCE le 5 décembre 2018, nous soumettrons au Conseil d'administration, fin janvier 2019, la possibilité de présenter une formule de partage de la valeur ajoutée pour les exercices futurs. »

TICKETS RESTAURANT

BASCULE DE MILLESIME :

PAS AUTOMATIQUE CETTE ANNEE !

La Direction nous apprend que les chargements millésimés 2018 sont **valables uniquement jusqu'au 28 février 2019**.

Si votre solde est composé (en partie) de sommes millésimées 2018 fin février, entre le 1^{er} et le 15 Mars **vous devez demander la conversion du solde 2018 dans le nouveau millésime 2019.**



REMATÉRIALISATION

Comme annoncé, la période de rematériation s'est déroulée du 15 au 30 novembre. Mais l'envoi des tickets papier à bien tardé ! Expédiés deux mois après les demandes, alors que le débit du compte est immédiat, ça fait un paquet de pognon qui a donné son petit rendement...

Si vous avez demandé une rematériation (transformation des sommes électroniques en tickets papier), et que vous n'avez pas encore reçu vos tickets papier, contactez-nous.



CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e.s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

Gfi Informatique

Est Fabrice DEMORI

f.demori@hotmail.fr

Ile de France Ibrahima BADIANE

cfdt.ibrahima@gmail.com

Consuelo FELIU LLOMBART

gfi.cfdt@gmail.com

Patrick LOU

lou.cfdt@free.fr

Méditerranée Christophe SIMON

cfdt.med@gmail.com

07 81 75 43 01

Nord Isabelle LUSZCZYK

cfdtgfinord@gmail.com

06 32 27 96 70

Philippe BUGES

cfdt.gfi.hautsdefrance@gmail.com

Ouest Gaétan RYCKEBOER

ouest.cfdtgfi@gmail.com

Rhône Alpes Stéphane Glaçon

cfdt.gfi.rhonealpes@gmail.com

06 59 33 97 05

Sud-Ouest Didier POUSSON

cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

Marie-Claire TONIUTTI

cfdtgfiit@gmail.com (ex Gfi Informatique TELECOM)

Gfi PROGICIELS

Reims Éric CASTELAIN

eric51.cfdt@gmail.com

07 67 09 18 38

Hors UES Business Document Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

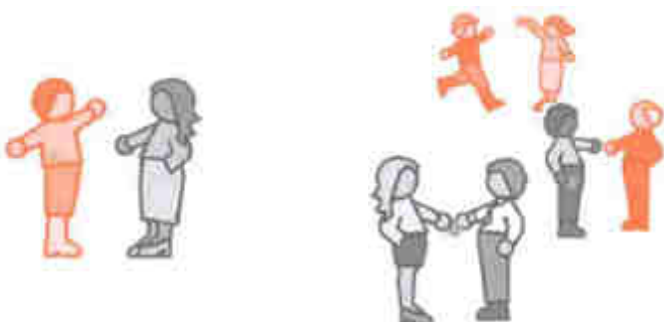
Être informé-e par la CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant-e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e Gfi, signalez-vous auprès des représentant-e.s **CFDT** de votre périmètre.



RÉPONSES À LA CARTE

Des questions
de tous ordres
et un suivi rigoureux
des réponses faites aux
adhérents,
un seul numéro :

0969 39 19 39